



# Concours du second degré

## Rapport de jury

---

**Concours :  
CAPLP INTERNE ET CAER**

**Section : génie électrique  
option électrotechnique et énergie**

**Session 2014**

Rapport de jury présenté par : Monsieur Jacques MADIER  
Président de jury

## COMPOSITION DU JURY

### Président :

MADIER Jacques

IAIPR

### Membres de jury :

ALBERT Philippe

IEN

ANDRE Stéphane

PLP

AUBERT Yves

Certifié

BERTETTO Michel

PLP

DIPILLA Walter

IEN

MALATCHOUMY Josué

PLP

MONTAURIOL Eric

PLP

RADIOIS Philippe

IEN

## DONNEES DE LA SESSON 2014

### CAPLP : 7 postes à pourvoir

- 106 candidats inscrits
- 17 admissibles
- 6 admis

### CAER : 8 postes à pourvoir

- 36 candidats inscrits
- 13 admissibles
- 8 admis

## EPREUVES D'ADMISSIBILITE

### CAPLP

Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Moyenne : 08,62 / 20

### CAER

Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Moyenne : 11,02 / 20

## EPREUVES D'ADMISSION

### CAPLP

Exposé d'une séquence pédagogique :

Moyenne : 08,46 / 20

### CAER

Exposé d'une séquence pédagogique :

Moyenne : 12,18 / 20

## RESULTATS GENERAUX

(Admissibilité + Admission)

### CAPLP :

Moyenne des candidats ayant composé : 9,22 / 20

Barre de la liste principale : 08 / 20

Nombre de postes : 7

Nombre d'admis : 6

### CAER :

Moyenne des candidats ayant composé : 12,40 / 20

Barre de la liste principale : 10,50 / 20

Nombre de postes : 8

Nombre d'admis : 8

## **ADMISSIBILITE**

### **EPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

#### **RAPPEL DE LA REGLEMENTATION.**

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

- Dans la première partie, le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées, dans le domaine de l'enseignement, durant les différentes étapes de son parcours professionnel.
- Dans la seconde partie, le candidat développe et analyse une réalisation pédagogique significative de son « expérience professionnelle » dans la discipline concernée par le concours

Les deux parties sont indépendantes et complémentaires :

- La première est sensée permettre au jury d'apprécier les compétences pédagogiques et éducatives du candidat.
- La seconde doit lui permettre d'évaluer sa maîtrise de la didactique de la discipline et sa connaissance domaine professionnel de référence.

#### **COMMENTAIRES DU JURY :**

**Concernant le parcours professionnel et les responsabilités exercées, le jury recommande au candidat :**

- De soigner la conception de la présentation, en ne se limitant pas à la mise à disposition d'un simple curriculum vitae.
- De présenter le parcours personnel et professionnel, en valorisant les étapes lui ayant permis de construire ses compétences pédagogiques et ainsi prétendre à l'accès au grade de professeur. Cette partie ne saurait donc se limiter à une simple liste de diplômes obtenus ou d'expériences vécues.
- De montrer « en quoi » et « à quel niveau » son parcours lui a permis de construire et d'acquérir tout ou partie des dix compétences permettant d'exercer le métier de professeur.

N.B. Dans le cadre précité, certaines expériences sortant du domaine strict de l'enseignement peuvent se révéler pertinentes.

**Concernant les réalisations pédagogiques dans la discipline, le jury recommande au candidat :**

De construire son dossier de façon méthodique et structurée :

- Les activités « élèves » présentées doivent être positionnées dans le parcours de formation au sein d'une progression pédagogique clairement explicitée (notion de séquence et de séances pédagogiques, évaluation, remédiation), en appui sur le référentiel de formation (activités professionnelles, capacités, compétences, savoirs associés, et c.).
- L'activité développée doit s'articuler autour d'une problématique professionnelle réelle. Elle doit mettre en évidence les transpositions et simplifications didactiques opérées ainsi que la stratégie retenue pour la construction des compétences.

Le jury rappelle que la réalisation pédagogique présentée doit impérativement s'inscrire dans le cadre de la préparation à un des diplômes de la filière du génie électrique, dans sa dominante électrotechnique et énergie (CAP Pro Elec, Bac Pro ELEEC, et c.). Les dossiers reposant sur des formations extérieures ou connexes au domaine de référence (technologie collège, énergétique, électronique, et c.) ne satisfont pas aux exigences de l'épreuve et de l'évaluation.

Le jury a apprécié les dossiers qui, au travers d'annexes pas trop nombreuses et judicieusement sélectionnées, permettaient de se faire une idée précise des activités proposées aux élèves, de l'organisation pédagogique mise en place et des modalités d'évaluation retenues.

Pour les deux parties du dossier, le jury rappelle que la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression, la rigueur l'orthographe et de la syntaxe sont des prérequis indispensables pour la réalisation du dossier mais aussi à l'exercice du métier d'enseignant.

**Remarque :**

Comme le permet la réglementation du concours le jury est systématiquement revenu, lors des épreuves d'admission, sur le dossier RAEP élaboré pour les épreuves d'admissibilité.

L'objectif de cet échange avec le candidat était de se conforter dans l'idée que le dossier élaboré était bien le résultat d'une réelle autonomie de pensée et d'action. Dans certains cas, le jury a été amené à s'interroger sur le manque de maîtrise, voire de connaissance, du dossier RAEP présenté par le candidat.

## **ADMISSION**

### **PRESENTATION D'UNE SEQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCEE PROFESSIONNEL**

#### **RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Durée :

- Travaux pratiques : quatre heures ;
- Préparation de l'exposé : une heure ;
- Exposé : trente minutes ;
- Entretien : trente minutes ;

Coefficient 2.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

## COMMENTAIRES DU JURY :

Les candidats semblent quelquefois avoir du mal à percevoir la logique de l'épreuve et à établir un lien véritable entre la partie « TP » et la partie « présentation de la séquence pédagogique ».

La réglementation est pourtant très claire : L'épreuve constitue un tout cohérent et organisé qui doit amener le candidat à concevoir (durant l'heure de préparation) et à présenter (durant les 60 minutes d'exposé et d'entretien), une séquence pédagogique qui prend appui sur les activités réalisées durant les 4 heures de travaux pratiques

Toutes les activités pratiques proposées au candidat, caractéristiques des fonctions réalisation, mise en service et/ou maintenance des référentiels du secteur de l'électrotechnique doivent donc être appréhendées, dès le début de l'épreuve, comme supports potentiels de la séquence pédagogique à concevoir et présenter lors de la seconde partie.

Le niveau de classe et l'objectif imposés sont indiqués au candidat au terme de la partie travaux pratiques. Il convient alors que le candidat propose, dans la connaissance des difficultés inhérentes à la réalisation des activités sur le système support, une séquence pratique adaptée au public et à l'objectif visé.

L'évaluation, conduite tout au long de l'épreuve, prend en compte :

- La maîtrise des savoir faire professionnels mis en œuvre lors des opérations de travaux, interventions, manœuvres, essais, mesurages, vérification lors des TP.
- La qualité et la cohérence de la séquence pédagogique présentée

Le jury rappelle que le concours interne vise à recruter des enseignants dont le savoir-faire professionnel est avéré. Il a regretté que certains candidats aient éprouvé les plus grandes difficultés à réaliser le travail élève proposé (mise en œuvre des appareils de mesurage ou de contrôle, procédures de diagnostic, de maintenance ou de mise en service des équipements supports).

Il précise qu'une maîtrise minimale de l'utilisation des référentiels de formation est requise pour la conception de la séquence pédagogique, tout comme la connaissance de règles relatives à la prévention des risques électriques pour la partie travaux pratiques.

### **N. B.**

Les candidats trouveront ci-après un exemple de présentation de cette épreuve.

- Les activités proposées dans le cadre des travaux pratiques ont été volontairement occultées.
- Les objectifs et le niveau imposé pour la conception de la séquence pédagogique sont précisés.